



Mairie  
PUY SAINT-ANDRÉ

# Journal Municipal

N°24 - Janvier 2013

**Les vœux du Maire**  
Page 3



**La Saint André**  
Page 4



**La cloche  
du Chef Lieu  
a eu 100 ans**  
Pages 16



**L'école à Paris**  
Page 6



**Les INCONTOURNABLES**

- Infos Pratiques > P2
- Etat civil > P7
- L'Urbanisme > P9
- Délibérations > P10 à 15



Mairie de Puy Saint André  
Chef Lieu - 05100



04 92 20 24 26



mairie.puysaintandre@wanadoo.fr

**[www.puysaintandre.fr](http://www.puysaintandre.fr)**

**... Retrouvez toute la vie  
de votre commune**



## INFOS PRATIQUES

### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE AU PUBLIC

<b>Lundi</b>	9h / 12h – 14h/ 16h
<b>Mercredi</b>	9h / 12h
<b>Jeudi</b>	9h / 12h – 14h/ 16h

### LE MAIRE ET LES ADJOINTS VOUS RENCONTRENT SUR RENDEZ VOUS

Permanence du Maire les Mardis après midi  
sur rendez-vous

Tel : 04.92.20.24.26

Fax : 04.92.21.11.51

E-mail : maire.puysaintandre@wanadoo.fr

### DENEIGEMENT ...

Il est encore bon de rappeler quelques règles de civisme  
pour un déneigement plus efficace :

- Chacun en déneigeant est prié de ne pas déposer la neige sur la chaussée surtout après le passage de l'engin de déneigement. Stocker la neige sur les bords des routes ou autres (penser aux autres, mais aussi au travail des employés communaux).
- Penser à déplacer son véhicule lors du passage du chasse-neige pour mieux évacuer la neige, et pour faire à chacun des places de parking plus propre.
- Ne pas stationner sur les aires de retournement ou de stockage de la neige.

### INTERDICTION DE STATIONNER DANS CERTAINS SECTEURS DU 15 NOVEMBRE AU 15 AVRIL

Le stationnement en période hivernale et lors des chutes de neige est réglementé. En effet, à compter du 15 novembre jusqu'au 15 avril de chaque année, le stationnement de tout véhicule est interdit :

A Pierre Feu :

- le long de la route de Pierre Feu à proximité des dispositifs semi enterrés à l'entrée de Pierre Feu

Au chef lieu :

- sur le haut de la route du Caire

Afin de ne pas gêner le bon déroulement du déneigement et ne pas le retarder notamment lors de l'enlèvement de la neige le long des voies, il est demandé à la population de bien vouloir respecter ces réglementations en particulier les interdictions de stationner signalées par des panneaux. Arrêté du Maire du 12 novembre 2012.

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE...

Depuis le 05 décembre 2012 la bibliothèque est à votre disposition pour les prêts d'ouvrages et de DVD :  
le mercredi de 17 h à 18 h 30  
et le vendredi de 18 h à 19 h 30

### NOUVEAUTÉ : la bibliothèque gourmande

Enfants et adultes nous vous attendons nombreux. La Mairie et les bénévoles offriront aux lecteurs qui seront présents aux permanences des **mercredis 16 janvier, 13 février et 13 mars 2013** un goûter chaud à déguster dans l'espace lecture. Durant les permanences et dans l'enceinte de la bibliothèque nous avons mis en place sur la période du 05 au 19 décembre 2012 un troc-jouets (échange/échange) pour les enfants du village. En cas de succès cette initiative pourrait être reconduite dans les années à venir.

### UNE PENSÉE POUR LES FACTEURS...

A l'approche de l'hiver, les conditions météorologiques risquent de se dégrader très rapidement : la neige, le verglas peuvent rendre les trottoirs dangereux et les boîtes aux lettres inaccessibles.

Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers et dans le souci de rendre le meilleur service possible aux clients, La Poste rappelle aux habitants l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie du trottoir attenante à leurs habitations.

Les boîtes aux lettres doivent également se situer à l'entrée des propriétés, c'est-à-dire en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. Cette implantation les rendra plus accessibles et permettra en période d'intempéries d'éviter les accidents notamment les chutes. La Poste et les facteurs remercient la population de leur compréhension.

Journal Municipal Puy Saint André N°24 - JANVIER 2013

Resp. de la Publication : P. LEROY - Comité de rédaction :

C. GAILLARD, A. PROUVÉ, E. ARNAUD, LE SECRETARIAT

Impression 250 ex. en Mairie

Création Couvertures : Après La pluie

Mise en page intérieure : E. ARNAUD



## TOUS NOS VOEUX

L'année 2013 se profile déjà devant nous, avec ses incertitudes, voire ses inquiétudes mais aussi ses espoirs. Les situations d'adversité révèlent souvent des énergies inattendues. L'argent public se faisant rare, il nous faut faire mieux avec moins. Les équipes municipales successives ont toujours été attentives au budget de la commune, ce qui permet aujourd'hui d'être une des communes dont la fiscalité est la plus basse. Ce qui n'empêche pas, comme vous pouvez le constater dans les articles qui suivent, un dynamisme de notre commune. De la zone d'activités de Pont la Lame, en passant par le carrefour du clos du Vas et la future Maison de la Géologie, les gros projets du bas de la commune se mettent en place. Pour la partie haute de la commune, les réalisations de la « SEVE » à travers les trois centrales photovoltaïques et les actions au sein de la réserve des Partias changent notre territoire. L'engagement de quelques élus accompagnés du Conseil Général et d'habitants bénévoles pour la mise en place de boucles de randonnée reliant le bas et le haut de la commune est d'ores et déjà très apprécié. Nous avons besoin de chacun d'entre vous pour vivre encore mieux sur ce territoire. Au-delà de la nécessité de se «serrer la ceinture», il nous faut nous serrer les coudes pour vivre mieux ensemble. Ce qui me réjouit et me rend optimiste, c'est de voir plusieurs initiatives se développer sur le territoire. Plusieurs habitants se sont mobilisés et ont donné de leur temps pour réhabiliter l'oratoire du chef lieu. Au clos du Vas, les voisins se sont associés pour mettre en eau un nouveau réseau de canaux pour leur jardin. Certaines ont relancé la « St André », qui a été un succès. D'autres envisagent une soirée – veillée pour les musiciens ...

Le conseil municipal qui m'accompagne est heureux de ces initiatives optimistes et s'associe à moi pour adresser à chacun d'entre vous nos meilleurs vœux pour l'année 2013.

## RAPPEL

*Rendez-vous le mercredi 16 janvier au Chef Lieu, et le jeudi 17 janvier, à la salle du Clos du Vas, à 18h30 pour les vœux du Maire et de son équipe !*

## BIENVENUE À LAURENCE ET MARIE

Après le départ de Virginie Brunet fin juin et une période estivale assurée sans remplacement, septembre a vu l'arrivée de deux personnes nouvelles à la mairie :

Laurence BUSSY, résidente à Puy Chalvin, assure l'encadrement de nos enfants le temps du déjeuner, avant et après la cantine à l'école de Puy Saint Pierre et accompagne le soir le retour des enfants dans le bus qui les ramène au village.

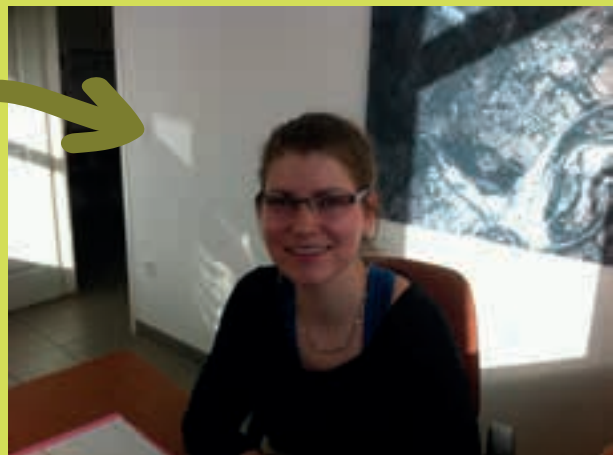
Marie BARNIER, habitant le chef lieu, travaille elle aussi à temps partiel et a la charge de l'urbanisme sur la commune.



LAURENCE BUSSY

*Une petite citation de Noé, en classe de CP à l'école du Pinet :*

WOUAHW !  
Elle est dans la gazette Laurence !  
Trop génial ! Elle est troooooo sympas !  
On l'adore !



MARIE BARNIER



## LA FÊTE DE NOËL ...

Cette année, nombre de personnes ont accepté l'invitation qui leur avait été faite par l'équipe municipale de se retrouver autour d'un bon repas. Offert à nos anciens, le repas était aussi proposé aux « plus jeunes » pour la modique somme de 24,50 €.

Nous étions une quarantaine de convives à partager ce moment de rencontre si rare entre les générations !

Le délicieux repas concocté par « nos » cuisinières favorites fut mitonné « Aux petits oignons » (cuisine à domicile préparée par Nathalie) et disposé « Au petit plat » (restaurant tenu par Émilie à L'Argentière) par Nathalie et Émilie.

Issu de l'agriculture biologique et de produits locaux le repas a été dégusté comme il se doit : dans la joie et la bonne humeur !

A peine les assiettes débarrassées les convives ont poussé la chansonnette !

Un grand merci à toutes et à tous pour votre participation à cette réussite festive !

Vers 15h, la grande salle commençait à bruir de rires et cris d'enfants. L'excitation monta en puissance jusqu'au début du spectacle que nous avait préparé le clown de la compagnie « Les 2 z'anims » pendant lequel les enfants (et les mamans!) ont pu s'initier au jonglage.

Le Père Noël nous a bien sûr fait l'honneur de venir offrir à tous les enfants de la commune, des cadeaux originaux.

Merci aux papas pour l'aide au montage des jouets en kit !

Comme toute bonne fête, elle s'est terminée avec un bon chocolat chaud, des jus de fruit et quelques friandises !



## LA FÊTE DE LA SAINT ANDRÉ...

La fête de Puy Saint André a rassemblé le 25 novembre 2012 un grand nombre d'habitants du « haut et du bas » de la commune, ainsi que des aînés du pays.

Repas, spectacle, chants dans la bonne humeur des retrouvailles.

Nous remercions la municipalité, les employés communaux, les bénévoles et vous tous, d'avoir répondu présents pour cette journée conviviale.



À l'année prochaine,  
encore plus nombreux !



## ITINÉRAIRES PÉDESTRES

Le projet, initié voici deux ans touche à sa fin. Celui-ci a été subventionné par le Conseil Général et la région à la hauteur de 80 % .

Les quatorze poteaux de signalétique ont été plantés , grâce aux services techniques et certains bénévoles.

Un topo "Les environs de Briançon à pied " décrivant les deux itinéraires est disponible .

Le " Ravin des merles" qui joint tous les hameaux de la commune : Chef Lieu, Puy Chalvin, Pierre Feu, Goutaud .

Le "Tour du rocher de Roure" : Puy Chalvin, Saouto, Rocher de Roure, Les Banchets, Cabanne Forestière .

Certaines zones donneront l'occasion de journées de partage conviviales pour l'entretien, le fauchage, le balisage, ...

Mais surtout , pratiquez et communiquez sur ces itinéraires. Plus ils seront fréquentés, mieux ils seront naturellement entretenus et procureront plaisir et bien-être aux randonneurs.

AP



## A VOS AGENDAS !

<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Où ?</i>
<b>Mercredi 16 janvier 2013</b> à 18h30	Les voeux du Maire et son équipe	À la salle des Associations du Chef lieu
<b>Judi 17 janvier 2013</b> à 18h30	Les voeux du Maire et son équipe	Au Clos du vas
<b>Samedi 19 janvier 2013</b> à 20h30	La soirée de la musique à Puy Saint André	À la salle des Associations du Chef lieu
<b>Mardi 29 janvier 2013</b> à 19h	100% Jazz à Puy Saint André dans le cadre d'Altitude Jazz Festival Orties	À la salle des Associations du Chef lieu <b>Entrée Libre</b> <b>+ d'infos : <a href="http://www.altitudejazz.com">www.altitudejazz.com</a></b>
<b>18 mai 2013</b> Horaire à préciser	Passeport Jazz quartet	À la salle des Associations du Chef lieu
<b>Judi 6 juin 2013</b> à 18h30	Soirée "Cuivres" classe de François Acoulon	Lieu à préciser
<b>Judi 14 juin 2013</b> à 18h30	Concert de Musique de Chambre, conservatoire du Briançonnais	Lieu à préciser

N'hésitez pas à consulter les infos sur [www.puysaintandre.fr](http://www.puysaintandre.fr) !





## LES PETITS PARISIENS

Article rédigé par les 22 élèves de la classe de cycle 3  
de l'école du Pinet qui ont le projet d'aller découvrir Paris  
au mois de juin 2013.

### Classe de découverte à Paris.

Lors de cette semaine, il est prévu que nous fassions une croisière en bateau-mouche sur la Seine pour avoir une vue d'ensemble sur les monuments parisiens et que nous montions au 2e étage de la Tour Eiffel. Nous irons visiter l'Île de la Cité, sa cathédrale Notre-Dame de Paris et la conciergerie. Nous irons apprécier les plus grands chefs d'oeuvres abrités par le Musée du Louvre et nous promener sur la célèbre avenue des Champs Élysées. Nous passerons une journée au château de Versailles et une journée au jardin des plantes.

Nous partirons à Paris en train de nuit et sur place, nous nous déplacerons en métro et en RER. Depuis le début de l'année, nous préparons notre voyage et nous correspondons avec une classe de CM1-CM2 de la région parisienne. Nous rencontrerons nos correspondants lors de ce voyage.

La classe a fait plusieurs actions depuis septembre (vente de porte-clés et tickets de tombola) pour financer une partie de ce projet.

Nous profitons de cet article pour remercier tous ceux qui nous ont aidé en achetant les porte-clés et les tickets de tombola ainsi que la commune de Puy Saint-André qui va nous aider financièrement.



### Brésil - Puy Saint André

Non, ce n'est pas l'affiche d'un match de foot, n'en déplaie aux amateurs ! mais la sympathique initiative de la famille Pinton qui accueille depuis septembre 2 étudiants musiciens brésiliens en résidence au Conservatoire de Musique et de Danse du Briançonnais.

Originaires de Fortaleza, Mateus, 20 ans, joue de la flûte traversière et Jade, 19 ans est violoniste.

Tous deux travaillent pour être professionnels et animent ici et là des soirées musicales.

Vous aurez sûrement l'occasion de les rencontrer et de partager leur passion pour la musique !



### Rénovation du canal « Moulin Bertrand » : ça marche !

Résumé des épisodes précédents :

Fin octobre 2011, le passage du canal sous le chemin du réservoir avait été restauré par nos agents techniques ;

Fin mai 2012 par un beau samedi, grâce une solide équipe d'une douzaine d'habitants du Clos du Vas, le canal a été reprofilé de la prise d'eau sur le torrent de Sachas jusqu'à l'approche du lotissement.



Dernière étape : le stockage et la distribution de l'eau à tout le bas du lotissement. Denis Feuillasier a mis toutes ses compétences en la matière pour confectionner un magnifique réservoir de 1000 litres, une belle réussite d'intégration !

Et avec son équipe, en tirer la conduite nécessaire, sur laquelle sont venus se piquer les riverains intéressés par cet arrosage gratuit et abondant.

Merci aussi à M. Defaux pour sa participation financière.

*N'hésitez pas à vous en inspirer pour faire disparaître les piquages « sauvages » individuels au profit de cette réalisation collective !*



## DECES

### Nous a quitté

Monsieur Joseph BARNEOUD-ROUSSET  
Décédé le 8 Octobre 2012

## NAISSANCE



### Bienvenue à

### Maloé FOULAZ

Née le 12 Juin 2012  
Fille de Marion PELLIER  
Et de Pierre-Gaspard FOULAZ

### Et à :

### Lucien GOUTEUX

Né le 06 Juillet 2012  
Fils de Catherine OFFREDIC  
Et de Jérémie GOUTEUX

## ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

L'enlèvement et la gestion des ordures ménagères sont une compétence de la Communauté de Communes du Briançonnais. Le bilan de l'année en la matière est plutôt positif puisque l'on constate une amélioration du tri sélectif et un tonnage total en baisse (dû en partie à la mise en place de la Redevance Spéciale destinée aux gros producteurs tels que les supermarchés ou collectivités).

Ces améliorations se ressentent sur le budget et ont permis de ne pas répercuter la hausse de la TVA 5,5% à 7% et l'augmentation de la TGAP (17 €/T ordures ménagères à 20 €/T) sur la taxe d'enlèvement cette année.

Cependant, les résultats concernant le tri des emballages (bacs jaunes) obtenus sur le Briançonnais restent inférieurs à la moyenne de la région (25,3 kg par habitant contre 30 kg en PACA) et très inférieurs à la moyenne nationale qui est de 60 kg par habitant. D'autre part, des « erreurs de tri » entraînent des rejets dans les centres de tri, principalement pour le verre ou le papier qui a été déposé dans les bacs jaunes. Ces « erreurs » sont transportées à nouveau vers une installation de stockage des déchets ménagers et ont un coût très significatif.

Améliorer cette situation est l'affaire de tous et permettra peut-être de limiter l'augmentation en 2013. Il est donc important de rappeler « les consignes de tri » des bacs jaunes.





# PROJETS ET TRAVAUX

## SEVE

La Société d'Economie Mixte « SEVE » est en pleine croissance. Après un an et demi d'existence et 600 000 euros d'investissements, elle ouvre son capital aux autres communes et citoyens du territoire. De nombreux projets hydroélectriques et photovoltaïques vont pouvoir voir le jour.

A ce jour 6 centrales sont en fonctionnement sur les bâtiments municipaux mais aussi sur les écoles de Pont de Cervières et mi-chaussée à Briançon ainsi que sur la ressourcerie de Saint Martin de Queyrières. Si vous souhaitez nous rejoindre en tant qu'actionnaire vous pouvez contacter le directeur de la SEVE :  
Monsieur Jean Luc DUMAY  
Directeur de la SEVE  
Mairie de Puy Saint André

## MAISON DE LA GEOLOGIE

Le Projet, retenu au Pôle d'Excellence Rurale, de création d'une maison de la Géologie suit son cours. La Communauté de Communes, après avoir pris la compétence, a choisi quatre bureaux d'architecte pour concourir et proposer leur projet. Ils ont rendu leur copie début décembre.

Le début des travaux est envisagé à l'automne 2013. La Communauté de Communes du Briançonnais a sollicité la commune pour l'achat du bâtiment dans lequel vont être investis 3,5 millions d'euros.

A l'issue des travaux les habitants continueront à avoir l'usage des salles de spectacle et réunion comme actuellement.

## CARREFOUR DU CLOS DU VAS

Après 18 mois de bras de fer avec les services de l'état, la commune n'a toujours pas signé la réception de chantier du fait de la dangerosité objective du carrefour. Les accès à la nationale restent donc sous la responsabilité de l'Etat.

Comme vous avez pu le constater, suite aux demandes réitérées de la commune, une zone limitée

à 70 km/h a enfin été acceptée et installée sur le carrefour. Nous sommes conscients que la sécurité n'est malgré tout pas assurée. Le Préfet s'est rendu sur place le mercredi 5 décembre pour prendre la mesure du risque.

Nous vous invitons à nous informer de tout incident ou accident survenant sur le carrefour, afin de continuer à assurer la sécurité.

## L'ABRIBUS NOUVEAU EST ARRIVÉ !

Avec les premières neiges, l'Abribus du clos du Vas est enfin arrivé.

L'endroit choisi pour poser ce nouvel Abribus n'appartient pas encore à la commune. Suite au refus de réceptionner les travaux du carrefour pour non-respect de la sécurité, les terrains restent propriété de la région. Accord nous ayant été donné, nous avons tout de suite demandé à Davy de confectionner la dalle supportant l'Abribus. Peu de temps après les services départementaux sont venus monter celui-ci. Il ne reste plus qu'à plaquer les joues et le toit pour abriter efficacement les enfants !

Espérons avant l'année prochaine...

Un petit coup de peinture au sol pour marquer l'arrêt des cars et faciliter les manœuvres des chauffeurs et ce sera parfait !

En attendant nous demandons à tous les conducteurs de véhicules qui ont la tentation de garer leur sur la plate-forme, de le faire dans la portion descendante de l'ancien accès à la route nationale. D'avance merci de votre compréhension, il en va de la sécurité des enfants.







## PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 04/2012 accordé le 14 Juin 2012  
A Jérémy ROUSSET  
A Pierre Feu  
Construction d'une maison individuelle

PC 05/2012 accordé le 10 Juillet 2012  
A Jean-Luc CHARTON  
Au Chef Lieu  
Démolition d'un ancien garage, reconstruction  
d'un nouveau

PC 06/2012 accordé le 15 Juin 2012  
A Laurent GUIZELIN  
Au Clos du Vas  
Extension de maison

PC 08/2012 accordé le 10 Août 2012  
A Carole et Thomas SPADONI  
A Pierre Feu  
Construction d'une maison individuelle

PC 10/2012 accordé le 28 Août 2012  
A Eric VIAEDELICH  
Au Chef Lieu  
Construction d'une maison individuelle

PC 11/2012 accordé le 19 Septembre 2012  
A Corinne et Frédéric DEMEUEDE  
Au Chef Lieu  
Construction d'une maison individuelle

PC 11/2012 M1 accordé le 06 Août 2012  
A Mélanie et Olivier GALTON  
Sous Pierre Feu  
Deux ouvertures pour création d'un deuxième  
logement

PC 12/2012 accordé le 07 Septembre 2012  
A la Mairie de Puy Saint André  
Au Chef Lieu  
Transformation de l'ancienne Mairie en logement  
communal

PC 05/2012 M1 accordé le 03 Décembre 2012  
A Jean-Luc CHARTON  
Au Chef Lieu  
Modification de l'implantation du bâtiment

## DECLARATION PREALABLE

DP 11/2012 accordée le 15 Juin 2012  
A Edith BARNEOUD-ROUSSET  
Au Chef Lieu  
SAS d'entrée, création d'une véranda

DP 12/2012 accordée le 09 Juillet 2012  
A Serge MIGNOTY  
Au Goutaud  
Installation de panneaux solaires

DP 13/2012 accordée le 09 Juillet 2012  
A Serge MIGNOTY  
Au Goutaud  
Installation de panneaux solaires

DP 15/2012 accordée le 06 Août 2012  
A Jacques MONTAGARD  
A Puy Chalvin  
Aménagement d'un débarras

DP 16/2012 accordée le 03 Août 2012  
A Thibaut GUILPAIN  
A Pierre Feu  
Isolation extérieure

DP 17/2012 accordée le 19 Septembre 2012  
A Olivier REY  
Au Clos du Vas  
Remplacement d'une porte de garage par une porte  
vitrée

DP 18/2012 accordée le 06 Août 2012  
A SCP MAYNADIER/DUCHATEL  
Au Clos du Vas  
Création d'un terrain à bâtir

DP 19/2012 accord tacite le 21 Octobre 2012  
A Bernard NOUGIER  
Au Chef Lieu  
Ouverture sous terrasse pour accès à un volume  
existant

DP 20/2012 accordée le 04 Octobre 2012  
A Denis LEBRUN  
Au Chef Lieu  
Agrandissement de deux fenêtres

L'intégralité des décisions  
du Conseil Municipal  
est consultable  
en Mairie ou sur  
[www.puysaintandre.fr](http://www.puysaintandre.fr)

## DÉLIBÉRATIONS DU 23/05/ 2012

### DEMANDES DE SUBVENTIONS SOLLICITÉES AUPRÈS DE LA COMMUNE ANNÉE 2012

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 4 081 € : Ronde des Puys : 200 €, Ecole du Pinet : 300 €, Ecole de Saint Blaise : 500 €, Lycée d'altitude de Briançon : 50 €, Club des Sports d'hiver de Briançon : 700 €, Altitude Jazz festival : 400 €, Judo club Briançonnais : 400 €, les Amis des Combes pour le fonctionnement : 200 €, secours catholique : 50 €, association de l'Etoile des Neiges : 100 €, association pour le développement socio-culturel du Briançonnais : 80 €, solidarité handicapé : 100 €, olympique briançonnais Serre Chevalier : 300 €, secours en avalanche : 51 €, ski club Montgenèvre : 400 €, Aide à Domicile en Milieu Rural : 150 €, Université du temps Libre : 100 €.

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2011.

Le conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2011 consultable en Mairie.

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2010

Le conseil Municipal prend connaissance de ce document, le rapport complet est consultable sur le site de la Communauté de Communes du Briançonnais.

### CONVENTION COMMUNE / CPIE

Travaux 2012 : Comme chaque année, le conseil municipal à l'unanimité décide de signer avec le CPIE une convention de travaux ponctuels comprenant du fauchage, de l'égavage, de l'évacuation ou broyage des branches, du terrassement reprise d'assise de plusieurs sentiers pour un montant de 3 375 €.

### CREATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal souhaite transformer les locaux de l'ancienne Mairie en logement communal destiné à la location. Après consultation de plusieurs bureaux d'études pour des missions techniques du bâtiment, le Conseil Municipal à l'unanimité a retenu la proposition du Bureau Véritas pour un montant de 3 775 €HT

### CONVENTION COMMUNE / EDSB

Le coût annuel de l'entretien de l'éclairage public représente, chaque année, une part importante dans le budget de fonctionnement de la commune ; les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de la rupture de la convention signée en juin 1995 avec l'EDSB et la reprise en régie de l'entretien de l'éclairage public.

## ACCORD CADRE POUR GARANTIR LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE DE BIOSPHERE MONT VISO

Entre Le Syndicat mixte du PNR du Queyras et la Commune. Le conseil municipal décide à 5 voix pour et 2 abstentions :

- de soutenir la candidature à la reconnaissance internationale Unesco au programme Man and Biosphère du « Territoire de Biosphère Mont Viso », lequel inclut notre commune ;
- d'approuver la proposition du Syndicat mixte du parc naturel régional du Queyras pour que la commune de Puy Saint André soit commune de la zone de coopération du projet du « Territoire de biosphère Mont Viso » ;
- d'assumer une fois la reconnaissance Unesco acquise son statut de commune située de zone de coopération
- d'approuver les termes de l'accord cadre pour garantir la gouvernance du « Territoire de Biosphère Mont Viso », dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire à signer le dit accord cadre ; d'élaborer avec le parc un plan d'actions sur les sujets d'intérêt commun et les modalités pratiques d'échanges et de collaboration dans le cadre du projet de Territoire de biosphère applicable en cas de sa reconnaissance par l'Unesco ;
- d'autoriser le Maire à mener toutes les démarches utiles pour permettre la bonne prise en compte des intérêts de la commune et la conduite à bonne fin du projet « Territoire de Biosphère Mont Viso ».

## DÉLIBÉRATIONS DU 11/07/ 2012

### DEMANDES DE SUBVENTIONS SOLLICITÉES AUPRÈS DE LA COMMUNE

Rectification et complément - Année 2012 Le conseil municipal à l'unanimité décide de répartir la somme de 500€ entre l'association les Amis de l'Ecole de Saint Blaise : 300€ et l'Ecole de Saint Blaise : 200€. De plus il est décidé d'attribuer une aide financière de 100 € à l'Inter Club d'Escalade du Briançonnais ICEB où sont adhérents 8 personnes de la commune.

### RÈGLEMENT FACTURE CABINET SEGC FONCIER

Le cabinet SEGC Foncier était chargé d'établir les actes de vente lors de l'acquisition des propriétés foncières incluses dans la route reliant Puy Saint André à Puy Richard. Il s'avère qu'une de leur facture de 2006 n'a pas été réglée à ce jour, il s'agit des frais pour la rédaction des trois derniers actes administratifs commandés par mon prédécesseur le 7 avril 2005 pour un montant de 546.99€ . Cette facture étant prescrite, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à régler la facture.



## GROUPE SCOLAIRE DU PINET

Convention commune de Puy Saint Pierre / Commune de Puy Saint André. Le groupe scolaire du Pinet accueille les enfants de notre commune. Aussi, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention qui fixe le montant de la participation financière de la collectivité à 500 € par enfant scolarisé ainsi que les modalités pratiques de la mise à disposition du service scolaire.

## PARCELLES A 1841 ET 1842 CHEF LIEU ACCESSIBILITÉ

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le passage depuis la parcelle A 1401 appartenant au domaine privé de la commune incluant les raccordements, en tréfonds, pour la construction qui sera édifiée par l'acquéreur sur les parcelles A 1841-1842 à l'entrée du Villaret.

## PARCELLE B 1120 PIERRE FEU ACCESSIBILITÉ

Afin de permettre l'accès de la parcelle B 1120 à Pierre Feu, constructible au Plan Local d'Urbanisme, la commune de Puy Saint André s'engage à libérer la place de parking n° 4.

A charge pour le pétitionnaire du permis de construire de cette parcelle de participer aux frais d'aménagement d'une place supplémentaire de parking.

Cette participation correspond au revêtement de goudron de la zone non goudronnée des trois places de parking en épi nouvellement créées (numérotées 9, 10 et 11), évaluée à la somme de 710 € HT € (sept cent dix euros), conformément au devis ci-joint établi à leur nom.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la suppression de la place de parking n° 4 et permet l'accès à la parcelle B 1120 comme indiqué ci dessus.

## REGLEMENT DES CIMETIERES

Modifications et fixation des tarifs. Les membres du conseil municipal souhaitent revoir certains éléments du règlement des cimetières et les tarifs qui avaient été mis en place lors du précédent mandat. De ce fait, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le nouveau règlement des cimetières qui prend en compte ces nouvelles dispositions (disponible en Mairie).

## DÉLIBÉRATIONS DU 29/08/ 2012

### URBANISME

#### PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 DE PLU

Monsieur le Maire expose que les évolutions constatées depuis l'approbation du PLU en 2007 nécessitent d'apporter des modifications à ce document d'urbanisme, en particulier sur les points suivants :

\*Le projet de la Maison de la Géologie au Clos du Vas se met en place et il convient d'ouvrir à l'urbanisation ce secteur qui était "gelé" dans cette attente ;

\*Une limite du zonage Ua à Pierrefeu n'avait pas été rectifiée quand il avait été décidé d'interdire les constructions nouvelles en Ua ;

\*Des modifications d'emplacements réservés ;

\*Une modification d'une zone non constructible au titre de la protection des paysages ;

\*La connaissance des risques sur la Commune a évolué avec la parution de la carte informative de la DDT : il convient d'intégrer ces données actualisées tant en termes de zonage

L'intégralité des décisions  
du Conseil Municipal  
est consultable  
en Mairie ou sur  
[www.puysaintandre.fr](http://www.puysaintandre.fr)

que de prescriptions ;

\*La protection des éléments d'intérêt patrimonial de la Commune doit être affirmée pour éviter une utilisation non maîtrisée d'éléments écologiques visibles ; Cette adaptation du PLU entre dans le cadre de la procédure de modification telle qu'elle est définie à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de prescrire la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme.

#### URBANISME PRESCRIPTION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU

Les membres du conseil municipal souhaitent procéder à une révision simplifiée du PLU afin de mieux résoudre les problèmes de stationnement au chef-lieu, en facilitant la réalisation de places privées en bordure de la RD 35 côté aval. Compte tenu de la sensibilité paysagère de ce secteur, il convient de définir des règles pour le soutènement des stationnements. Le secteur étant classé en zone naturelle Nn, de tels aménagements ne sont pas possibles. Il y a donc lieu d'étendre légèrement l'emprise de la zone Ua du chef-lieu pour le permettre.

Cette adaptation du PLU entre dans le cadre de la procédure de révision simplifiée telle qu'elle est définie aux articles L 123-13 et R 123-21-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide : de prescrire la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, de procéder à une réunion avec les personnes associées (services de l'Etat, Conseil Régional, Général, communes limitrophes ...), de donner autorisation au Maire de procéder à tous actes nécessaires à la révision simplifiée n°1 du PLU.

#### URBANISME PRESCRIPTION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU

##### INSTALLATION DE SERRES AGRICOLES

La volonté communale est de soutenir et de développer les activités agricoles. Il y a actuellement des projets de maraîchage qui nécessitent la création de serres et de petits locaux de stockage de matériel.

Ces projets présentent un intérêt général : en effet, le maintien et le développement de l'agriculture font partie des objectifs assignés aux PLU à plusieurs titres (loi Montagne, loi SRU, loi "Grenelle II", loi MAP).

C'est un enjeu communal important en termes sociaux, économiques et paysagers, particulièrement dans le Briançonnais où les surfaces agricoles sont extrêmement réduites.



L'intégralité des décisions  
du Conseil Municipal  
est consultable  
en Mairie ou sur  
[www.puysaintandre.fr](http://www.puysaintandre.fr)

Les secteurs prévus pour cette activité sont actuellement classés en Nn au PLU et ne permettent donc pas ce type de constructions. Il convient donc de créer des zones agricoles adaptées (As), mais celles-ci entraînent une "diminution des protections".

Cette adaptation du PLU entre dans le cadre de la procédure de révision simplifiée telle qu'elle est définie aux articles L 123-13 et R 123-21-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal à l'unanimité décide : de prescrire la révision simplifiée n°2 du PLU de la Commune, de procéder à une réunion avec les personnes associées (services de l'Etat, Conseil Régional, Général, communes limitrophes ...), de donner autorisation au Maire de procéder à tous actes nécessaires à la révision simplifiée n°2 du PLU.

Demande d'attribution de la redevance pour occupation du domaine public par ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Suite au décret N° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, le Conseil municipal à l'unanimité fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum qui sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index Ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

## **HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL**

Conventions commune / centre de gestion 05

Prestation mission d'Assistant de Prévention : Le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe de la convention conclue avec le Centre de Gestion de la FPT des Hautes-Alpes et la commune pour la mission d'assistant de prévention devenue obligatoire pour les collectivités.

Mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la mise à disposition d'un agent du centre de gestion qui sera chargé de la fonction d'inspection en hygiène et sécurité auprès de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la convention de prestation assistance à l'élaboration Document Unique avec le centre de gestion pour 50 €.

Demande de subvention au Fonds National de Prévention de la CNRACL

Le conseil municipal à l'unanimité sollicite une subvention auprès de la CNRAL au titre de sa démarche globale de prévention des risques professionnels.

## **DÉLIBÉRATIONS DU 24/10/ 2012**

### **URBANISME PRESCRIPTION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLU**

La collectivité projette de créer un garage communal à Puy Chalvin, le matériel n'étant pas à l'abri. La seule localisation rapidement opérationnelle est située en prolongement de l'ancienne école, côté hameau, sur un terrain communal. Ce projet présente par nature un intérêt général.

Le secteur prévu pour cette activité est actuellement protégé par une servitude d'inconstructibilité "L.123-1-5-7°" au PLU. Il convient donc de modifier cette protection.

Cette adaptation du PLU entre dans le cadre de la procédure de révision simplifiée telle qu'elle est définie aux articles L 123-13 et R 123-21-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal à l'unanimité décide : de prescrire la révision simplifiée n°3 du PLU, de procéder à une réunion avec les personnes associées (services de l'Etat, Conseil Régional, Général, communes limitrophes ...), de donner autorisation au Maire de procéder à tous actes nécessaires à la révision simplifiée n°3 du PLU.

### **MISE EN RECOUVREMENT DE FRAIS ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE**

Prolongement du réseau d'eau potable « Sous Pierre Feu » et « le Guy ».

Au cours de l'année 2011, la collectivité a pris en charge les travaux de prolongement du réseau d'eau potable afin de desservir de nouvelles habitations, au lieu dit « Sous Pierrefeu » et « le Guy ». A ce jour, deux permis de construire ont été délivrés et deux autres permis vont être déposés dans cette zone.

Un regard a été mis en place au bout de l'impasse du Guy comprenant 4 vannes individuelles, ces travaux ont été réalisés à la charge de la commune :

1 118.74 €.

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2007.

Au vu de la dépense engagée par la collectivité, le conseil municipal à l'unanimité décide de facturer à chaque pétitionnaire au fur et à mesure des constructions les travaux la pose de leur vanne à 279,68 €.

### **AFFOUAGE 2012**

Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir, pour les besoins ruraux ou domestiques des affouagistes de la commune, la délivrance en nature pour l'année 2012 de la coupe de la forêt communale sur la Parcelle n° 21 canton du Foussa.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter au partage en nature entre la coupe ci-dessus de la forêt communale et en demande la délivrance à l'Office National des Forêts ; le mode de partage de l'affouage



sera fait, par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant domicile réel et fixe depuis six mois dans la commune ; l'exploitation s'effectuant sous la garantie de : Pierre LEROY, Luc CHARDRONNET, Jean GABORIAU soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.138-12 du Code Forestier.

Le conseil municipal fixe le délai d'exploitation jusqu'à fin août 2013 ; faute de quoi, ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent. Le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes est fixé à 30 €.

### **FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer au Fonds de solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées à hauteur de 0.35 € par habitant soit  $486 \times 0.35 \text{ €} = 170.70 \text{ €}$ .

### **BUDGET PRINCIPAL**

Décision modificative n°1 Pour faire face aux dépenses du budget principal, pour l'exercice 2012, il convient de réajuster les crédits suivants :

1• répartition du reversement entre l'EPCI et les communes membres

FPIC : Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Conformément aux orientations fixées par le parlement en 2011, la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal : le FPIC. Celui-ci consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. L'EPCI a défini la répartition et Puy Saint André devra verser 830 €.

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas se prononcer sur ce point et demande qu'il soit reporté.

2• Afin de permettre le reversement des taxes d'électricité perçues par SyME05(anciennement FDE 05) auprès du SIEpB pour les 2ème et 3ème trimestre 2011, et pour le solde de l'exercice 2011, il est proposé que ces taxes soient versées dans un premier temps à la commune de Puy Saint André qui les reversera au SIEpB,

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 en fonctionnement :

Dépense : 7398 : reversement taxe : 9 100 €

Recette : 7351 : taxe sur électricité : 9 100 €

### **TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ (TCFE)**

Suite à la réforme statutaire de la Fédération Départementale d'Electricité 05 - FDE 05 - en Syndicat Mixte d'Electricité 05 - SyME 05 -, le Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais - SIEB - a été dissous et par transfert de cette compétence un Syndicat d'Eclairage Public a été créé : le Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais : SIEpB.

Le SyME 05 (anciennement FDE) perçoit les taxes versées par les différents fournisseurs pour les différentes communes. Il doit reverser au SIEpB une partie de ces taxes.

L'intégralité des décisions  
du Conseil Municipal  
est consultable  
en Mairie ou sur  
[www.puysaintandre.fr](http://www.puysaintandre.fr)

Pour le 1er trimestre 2011, Le SyME 05 a versé directement au SIEpB 2 766.08 €

Pour le 2ème et 3ème trimestre 2011 et le solde, le SyME 05 ne peut plus verser directement au SIEpB mais doit passer par les communes adhérentes. Solde 4 043.61 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte que lui soit versé une partie des taxes des différents fournisseurs d'électricité qu'il restituera au SIEpB.

### **RÉHABILITATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE MAIRIE EN LOGEMENT À PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**

Demande de subvention régionale et demande d'attribution du Fonds de concours d'intérêt communautaire 2012 de la CCB. La collectivité possède un bâtiment communal qui a abrité les locaux de la Mairie durant de nombreuses années. Le Conseil Municipal souhaite transformer ce bâtiment en logement communal destiné à la location.

Le montant total s'élève à :

80 880.00 € HT soit 86 541.60 € TTC

Aussi, le conseil municipal à l'unanimité sollicite le maximum de subvention auprès de la Région et de la CCB

Plusieurs éléments sont susceptibles d'être financés par la Région notamment l'isolation extérieure, l'isolation de la toiture, les fenêtres, le poêle à bois, les panneaux solaire thermique)

Part susceptible d'être subventionnée par la région  
40 850 € : 40 % SOIT 16 340 €

Reste 40 030 € :

CCB : 10 000 €

Part communale : 54 540 €

### **ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE PLUSIEURS PARCELLES DE TERRAIN**

En 1980 la commune de Puy Saint André a procédé à une installation d'une conduite principale de réseau d'assainissement et eau potable sur plusieurs parcelles de la commune dont la parcelle A 1346, au chef lieu.

En 2007, la commune lors de la création du Plan Local d'Urbanisme a inscrit cette parcelle en zone Ub, ce qui ne la rend pas constructible en l'état, étant donné d'une part l'existence des réseaux, eau, assainissement, EDF et d'autre part de l'étroitesse de la parcelle, (cf. Règle d'urbanisme).

Les propriétaires de la parcelle A 1346 de 345 m<sup>2</sup> ont sollicité la collectivité pour l'acquisition de cette parcelle ainsi que de 28 parcelles en zone agricole et Nn (Naturelle protégée) d'une superficie de 15 922 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal avec 6 voix pour et 1 abstention autorise l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 30 000€.

## **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2ÈME GÉNÉRATION**

Autorisation donnée au Maire de signer un avenant au contrat

Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse dit de 2ème génération qui prend effet le 01/01/2012 et jusqu'au 31/12/2013.

## **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE PUY SAINT ANDRE**

Convention de collaboration Commune / Conseil Général  
Les bénévoles ont confirmé leur volonté de maintenir la bibliothèque de prêt dans la commune et proposent d'ouvrir la bibliothèque un jour de plus par semaine soit le vendredi de 18h00 à 19h30, Mme HEDE Nicole serait la responsable du dépôt et point lecture.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de collaboration entre la Bibliothèque Départementale des Hautes Alpes et la bibliothèque de Puy Saint André.

## **ASSAINISSEMENT**

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement 2011.

Le conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement consultable sur le site de la Communauté de Communes du Briançonnais.

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

sollicitée auprès de la commune Association Citoyenne de Défense de l'Hôpital Public de Briançon Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer à L'Association Citoyenne de Défense de l'Hôpital Public de Briançon une aide financière d'un montant de 100 euros pour organiser une manifestation nationale dans les meilleures conditions.

## **MISSION D'ETUDE PLU**

Avenant au contrat La Commune de Puy Saint André a commencé les révisions et les modifications de son Plan Local d'Urbanisme du 18 Janvier 2007 et a passé convention le 25 octobre 2011 pour une mission comportant une modification et deux révisions simplifiées avec l'urbaniste François ESTRANGIN.

Afin de réaliser la troisième révision simplifiée, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer un avenant définissant les éléments financiers et techniques, le coût supplémentaire de cette

mission s'élève à 600 €HT soit un montant total de 6 850 €HT (8 192.60 €TTC).

## **REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, initiée par la loi du 16 décembre 2010 modifiée, le schéma départemental de coopération intercommunale a été adopté par la commission départementale de coopération intercommunale le 23 décembre 2011 :

- projet du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Conformément aux dispositions de la loi et la prise de l'arrêté de périmètre, en application des dispositions précitées, le «Syndicat de Serre-Chevalier» est créé à partir de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et l'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre Chevalier 1400/1500 (SIGED), du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Serre Chevalier (SIVM de Serre Chevalier) et du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Prorel (SIVU du Prorel), regroupant les communes suivantes : Le Monétier les Bains, La Salle les Alpes, Saint-Chaffrey, Briançon, Puy Saint André et Puy Saint Pierre.

Le Conseil Municipal se prononce (6 voix pour et 2 abstentions) favorablement au projet d'arrêté préfectoral relatif au périmètre du « Syndicat de Serre-Chevalier ».

- projet d'arrêté du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Conformément aux dispositions de la loi, notamment son article 61, et la prise de l'arrêté de périmètre, en application des dispositions précitées, afin de supprimer les enclaves dans la Communauté de Communes du Briançonnais intègre la commune de Puy Saint Pierre, commune isolée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce favorablement sur l'arrêté de projet du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais.

## **ERDF/COMMUNE**

Convention « Présence Alpes du sud » ERDF souhaite développer une organisation de proximité avec les collectivités, afin de finaliser ces engagements et poursuivre ces actions au service de l'intérêt général, ERDF propose une convention qui acte tous ces éléments. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention « Présence » définit les engagements de chaque partie tant pour la collectivité que pour ERDF.

Aussi, Il est nécessaire que la commune désigne un interlocuteur spécifique : le "correspondant intempérie" qui sera formé par ERDF. Il est un vecteur d'information et de communication : notamment par la diffusion des recommandations d'ERDF auprès des habitants, l'information des élus et la population de l'état des travaux, de leur avancement, la recommandation, liaison avec la base travaux d'ERDF, il coordonne avec les





services de la voirie le dégagement des accès aux ouvrages à réparer, accompagne les équipes d'intervention pour accélérer les dépannages... Mr Philip CHAPE s'est proposé pour être le correspondant intempérie.

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS**

Depuis de nombreuses années, la collectivité participe à la cotisation des agents adhérents à la mutuelle nationale territoriale en matière de prévoyance concernant la garantie maintien de salaire. Cette cotisation s'élève à 25%.

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents précise que la participation ne sera plus un pourcentage mais un montant fixe individuel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité participera à compter du 1er janvier 2013 dans le cadre de la procédure dite de labellisation à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative de ses agents et décide de verser une participation mensuelle de 20 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

## **DÉLIBÉRATIONS DU 12/12/2012**

### **CLASSEMENT DE VOIE APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE EN VOIE COMMUNALE**

Au bout de l'impasse du Guy des parcelles privées de la commune sont utilisées comme voies d'accès aux habitations entretenues par les autorités municipales. Le conseil municipal, à l'unanimité, prononce le classement de cette voie appartenant au domaine privé de la commune en voie communale pour une surface de 1 620m<sup>2</sup>

### **ERDF/ COMMUNE**

Conventions de servitude ligne électrique Pierre Feu  
Le 14 juin 2012 un permis de construire a été accordé sur la parcelle B 1 125 à Pierre Feu, une ligne électrique 20 000 V aérienne appartenant à ERDF traverse le terrain et gêne la future construction.

Il est donc nécessaire de déplacer cette ligne, de l'enterrer et de créer une armoire de coupure.

ERDF propose des projets de convention de servitudes avec la commune définissant les obligations de chaque partie pour le passage de cette ligne électrique en souterrain ainsi que la pose de l'armoire électrique sur les parcelles B 946 et 641.

Autorise le Maire à signer les conventions de servitude avec ERDF

### **SECOURS SUR PISTES - SAISON 2012-2013**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :  
adopte pour la saison hivernale 2012 - 2013, les tarifs de secours sur pistes de SCV Domaine Skiable ;  
autorise Le Maire à signer les conventions de transports

avec les sociétés d'ambulances ;  
autorise le Maire à signer la convention relative aux secours hélicoptérés avec la société avec la Société SAF Secours Aérien Français Hélicoptère ;  
autorise Le Maire à signer l'annexe 1 à la convention relative à l'évacuation de personnes victimes d'accident de ski avec le SDIS ;  
autorise Le Maire à recouvrer auprès des accidentés le montant des dépenses de secours sur pistes engagé par la commune en application de la loi relative à la Démocratie de proximité n° 2002-276 du 27 février 2002- article 54 – approuvé par le Conseil Municipal en séance publique le 2 décembre 2002.

### **AMENAGEMENT TOURISTIQUE 2013**

Demande de subventions au titre de la Dotation des Territoires Ruraux DETR 2013  
Conseil Régional

Le projet est de réaliser l'extension (281m<sup>2</sup>) de la terrasse existante d'un restaurant d'altitude de Serre Blanc appartenant à la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter un maximum de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2013 et de la Région et à réaliser toutes démarches nécessaire à la réalisation du dossier.

### **PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE**

Sollicitation dotation cantonale Conseil Général  
L'aménagement village réalisé les années précédentes a permis d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants des différents hameaux notamment dans les déplacements intra-muros. Le bien être des habitants restant au cœur des préoccupations de la collectivité, plusieurs aménagements sont envisagés :

\*Goudronnage prolongement impasse du Guy

\* Zone de retournement parking communal impasse Montbrison

\*Goudronnage et prolongement de la route communale au lotissement la Savoie

Soit un montant total de 17 416.40 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise la réalisation de ce programme de travaux.

Adopte le plan de financement suivant et autorise le Maire à régler les dépenses :

Dotation cantonale	7 791.00 €
Part Communale	9 625.40 €

# L'horloge Publique a déjà 100 ans !

Bien sûr, nous ne nous en rendons plus compte, nos vies, nos rendez-vous, nos émissions de télé, nos rythmes quotidiens sont réglés à quelques minutes près sur l'heure officielle.



Sans que nous nous en rendions compte, l'heure régule, synchronise notre vie sociale : heure de début et fin du travail, heure d'ouverture et de fermeture des magasins, etc... les exemples peuvent être multipliés à l'infini.

Dans le bourg, autrefois, la vie sociale se calait sur la sonnerie des cloches. Elles étaient utilisées pour indiquer les offices religieux ou civils (incendie ou autres). Les cloches sont profondément ancrées dans la vie sociale des communautés urbaines et villageoises. Elles deviennent un symbole identitaire.

Du XIII<sup>ème</sup> siècle au XX<sup>ème</sup> siècle, la pression du temps sur la vie quotidienne devient de plus en plus importante. Auparavant l'heure était réglée sur le cadran solaire, l'heure à Brest, à Paris ou à Briançon n'était pas la même à un instant donné. Ceci ne présentait aucun inconvénient pratique, mais dans les années 1830-1850 avec le développement du train, les compagnies de chemin de fer imposèrent l'heure de Paris, qui devient la référence nationale. Ensuite en 1911, cette unification fut suivie d'un réglage sur le méridien de Greenwich.

Le dernier épisode de cette longue saga fut la mise en place du système d'heure d'été et d'heure d'hiver. Pour la France, ce système fut institué en 1917, puis abandonné en 1945 et repris en 1976.

Ce passé nous a laissé des traces encore visibles et audibles aujourd'hui. Alors que l'horloge publique du

village n'est, au sens strict, plus vraiment nécessaire à l'organisation de la vie sociale, elle reste un symbole fort de l'identité communale.

Quant à notre clocher, l'horloge posée par A. Salle de Briançon en 1912 (déjà 100 ans), est de type horizontal à rouages parallèles, calée dans un cadre rectangulaire en fer. Les axes pour remonter les deux poids sont d'un seul côté de l'horloge. C'est la chute des poids très lente qui transmet sa force à l'ensemble. Les poids, faits d'un bloc de pierre, sont très lourds. Cette force s'écoule lentement pas à pas au rythme du pendule sur toute la hauteur du clocher. Le balancier est l'organe régulateur de l'horloge. Le lien qui relie le pendule aux rouages est l'échappement. Il faut remonter les deux poids une fois par semaine ; ceci est exécuté depuis quatre ans par Robin Peyron qui a succédé à son grand père Jean Barnéoud-Roussel. A part quelques problèmes récurants de gel par temps froid l'hiver qui bloque le mécanisme, l'horloge tourne depuis un siècle

comme une montre.

L'électrification de l'horloge pour un remontage automatique est possible, mais amènerait l'abandon complet du système mécanique horloger et serait mis au rebut et oublié dans un coin livré à la poussière. Donc souhaitons-lui encore une longue vie...

**Encore merci à tous ces bénévoles qui participent à une meilleure harmonie du village.**

